

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La MAE innove pour ses adhérents et propose une nouvelle solution de paiement avec Brink's Payment Services



@MAE

Alors que le paiement sans contact poursuit son développement à vitesse grand V, le règlement en espèces n'en demeure pas moins un enjeu majeur pour certains produits d'assurance.

C'est pourquoi, depuis avril 2022, la MAE, leader de l'assurance scolaire, propose la solution de Brink's Payment Services (BPS). Ce service permet aux adhérents MAE de régler leurs cotisations ou souscriptions en espèces auprès de plus de 1 000 buralistes et services partenaires de BPS en France métropolitaine. C'est également pour la MAE la confirmation de sa dynamique de digitalisation et de gain d'efficacité afin de servir toujours mieux ses adhérents dans une logique de regroupement de ses agences.

#### Une priorité : répondre à l'ensemble des demandes des adhérents et faciliter leurs démarches

Le déploiement de la solution de Brink's Payment Services à la MAE répond à deux ambitions :

- offrir une alternative aux adhérents qui privilégient le paiement en espèces ;
- permettre à ceux qui ne disposent pas d'une agence près de chez eux de pouvoir régler leurs cotisations et souscriptions.

Sur l'exercice 2020, plus de **60 000** paiements en espèces ont été réalisés par les adhérents MAE dans l'ensemble des 101 départements français. En réponse à ce nombre conséquent, le nouveau service proposé par la MAE s'appuiera sur le solide maillage du réseau partenaire dont le nombre dépasse les 1 000 points de paiement sur le territoire métropolitain. Les partenaires sont formés par Brink's et agréés par l'ACPR<sup>1</sup> (Banque de France).

Dans un premier temps, ce service concernera les offres de **Protection individuelle** et **Multirisque habitation**, qui constituent une large majorité des encaissements en espèces de la MAE.

#### Un service reposant sur les valeurs de proximité, simplicité et sécurité

La MAE a naturellement fait appel à la solution de paiement de Brink's qui réunit toutes les conditions de **proximité, de simplicité et de sécurité**. Elle peut être utilisée lors d'une première

<sup>1</sup> ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



MON PREMIER ASSUREUR

adhésion ou d'un renouvellement de cotisation.

La solution de paiement de BPS permet de répondre à l'ensemble des attentes et des besoins de tous les particuliers grâce à un parcours de paiement fluide et sécurisé via une première étape d'identification en ligne par l'adhérent.

**Philippe BÉNET, PDG de la MAE** déclare : « Nous avons fait le choix de nous appuyer sur l'expertise de Brink's, numéro 1 de l'ingénierie fiduciaire, qui dispose d'un réseau unique de points de paiement en France. Ce service qui s'inscrit dans une démarche d'innovation vise à renforcer nos liens avec nos adhérents. Il traduit également notre volonté d'une meilleure adéquation avec les besoins de nos adhérents où qu'ils soient en France en proposant une approche omnicanale. »

### Concrètement

Deux parcours utilisateurs concernés par cette solution : première adhésion ou renouvellement d'adhésion.

Du 1<sup>er</sup> clic au paiement en physique.

**NOUVEAUTÉ 2022**  
**Le paiement en espèces !**

**1#**  
Au moment de régler votre panier sur **mae.fr** choisissez "**Régler en espèces**" et suivez les instructions affichées.

**2#**  
Recevez votre **code barre** par email et rendez-vous chez un **buraliste partenaire** pour payer en espèces votre cotisation. La liste des buralistes partenaires est disponible sur **mae.fr**.

**3#**  
Une fois votre paiement effectué, vous recevrez un email de confirmation et **votre attestation d'assurance sera disponible dans votre espace adhérent.**

### À propos de la MAE

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 1932, la MAE est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille. Assureur mutualiste issu de l'économie sociale et solidaire, la MAE propose des solutions d'assurance pour sécuriser la vie de l'enfant à chaque âge et plus largement des protections familiales comme la prévoyance, le décès ou encore l'habitation. Agréée depuis 2008 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la MAE mène également des actions de prévention en milieu scolaire mais également pour ses adhérents.

Nous suivre : [mae.fr](http://mae.fr) [@maesolidarite](https://twitter.com/maesolidarite) [@MAEassurance](https://www.facebook.com/MAEassurance) [@LaMAE](https://www.linkedin.com/company/LaMAE) [@LaMAE](https://www.youtube.com/@LaMAE)